

**PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers L'an deux mil vingt, le vendredi 31 janvier à 20h30 s'est réuni
En exercice : 10 le Conseil Municipal de la commune au lieu ordinaire de ses
Présents : 8 séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Guy
Votants : 9 CLOSET, Maire.
Absents : 2
Exclus : /

Etaient présents : MM. Guy CLOSET, Isabelle EVE, Evelyne COANTIEC,
Gaëtan LE CORVEC, Jean-Louis ADDE, Jean-Pierre LEHADOUEY, Mathilde
MONTIGNY, Géraldine VALOGNES

Etaient excusés : Jean-François HERBE, (donne procuration à Géraldine
VALOGNES)

Date de convocation : Etaient absents : Jonathan DRAMARD
23/01/2020
Date d'affichage : Secrétaire de séance : Mathilde MONTIGNY
23/01/2020

Approbation du PV du 20 décembre 2019

Objet : Délibération sur la modification des statuts du SDEM

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L 5211-20,

Vu la délibération n°CS-2019-65 en date du 12 décembre 2019 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat,

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus,

Monsieur le Maire expose aux membres du conseil municipal que :

- Le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche exerce aujourd'hui la compétence fondatrice et fédératrice d'autorité organisatrice de distribution publique d'électricité (AODE) pour tous ses membres adhérents, de manière obligatoire ;
- Les statuts du SDEM50 ne permettent pas à ce jour d'autoriser l'adhésion d'un EPCI puisque ces collectivités ne disposent pas de la compétence « autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité (AODE), sauf Villedieu Intercom ;
- Le projet de modification statutaire a pour objet de permettre aux EPCI d'adhérer à une ou plusieurs compétences autre que la compétence AODE ;
- Le projet de modification statutaire a aussi pour objet de déterminer la composition du bureau syndical, de préciser les modalités de fonctionnement des instances (cessation anticipée d'un mandat, commissions statutaires) ;
- Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire, s'agissant des modalités de demandes d'adhésion ;
- S'agissant des modalités de gouvernance, ces dispositions entreront en vigueur à compter de la première réunion de l'assemblée délibérante du Syndicat suivant les élections municipales de 2020, durant laquelle seront installés les nouveaux représentants des adhérents.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide d'accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Energies de la Manche (SDEM50).

Objet : Délibération sur la modification des statuts du SIAEP

Monsieur le Maire fait part aux membres du conseil municipal de la décision du SIAEP du Pierrepontais concernant la modification de ses statuts permettant de prendre en compte une évolution de périmètre afin d'intégrer la distribution de l'eau sur les anciennes communes de BAUDREVILLE, LA HAYE DU PUIITS, MOBECQ, SAINT REMY DES LANDES et SURVILLE pour la partie nord de la Cosnardière. Il convient de noter que le transfert de la distribution en eau sur la commune historique de MOBECQ est sujet à l'acceptation du SIAEP du Bauplois. Il propose de délibérer sur cette évolution statutaire.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal décide :

- d'accepter la proposition de modification statutaire présentée par le SIAEP du Pierrepontais concernant l'intégration de la distribution de l'eau sur les anciennes communes de BAUDREVILLE, LA HAYE DU PUIITS, MOBECQ, SAINT REMY DES LANDES et SURVILLE pour la partie nord de la Cosnardière
- d'accepter la proposition de modification statutaire présentée par le SIAEP du Pierrepontais concernant l'intégration de la distribution de l'eau sur l'ancienne commune de MOBECQ si la décision du SIAEP du Bauplois est favorable

Objet : Délibération sur la participation financière du fonds de solidarité pour le logement (FSL)

Monsieur le Maire présente un courrier du Conseil Départemental concernant le fonds de solidarité pour le logement (FSL). Ce fonds d'aide a pour objectif de favoriser l'insertion sociale en permettant à des personnes en difficulté financière et/ou sociale d'accéder, de s'installer ou de se maintenir de manière durable dans un logement par l'octroi d'aides financières, de garantie et de mesures d'accompagnement social. Il est proposé que la commune participe financièrement à hauteur de 0.60 euros par habitant soit un montant total de 234 euros (390 habitants x 0.60 euros = 234 euros).

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte de participer financièrement pour l'année 2020 au fonds de solidarité pour le logement à hauteur de 0.60 euros par habitant et autorise Monsieur le Maire à effectuer le versement.

Objet : Délibération sur le prolongement de l'effacement des réseaux de télécommunications à la Lucerie

Dans la continuité de l'effacement des réseaux de télécommunication et d'électricité à la Lucerie, il est proposé de prolonger cet effacement sur la RD136. Le coût de ces travaux s'élèverait à 13 320 euros à la charge de la commune. Le coût total des travaux d'effacement des réseaux de télécommunication et d'électricité à la Lucerie s'élèverait donc à 76 500 euros à charge de la commune au lieu de 63 180 euros. Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le conseil municipal accepte ce complément de travaux, autorise Monsieur le Maire à signer les documents y afférents et à inscrire cette dépense au budget 2020.

Objet : Préparation du budget 2020 : réalisations 2019 et orientations budgétaires 2020

Pour le budget communal, l'exercice de fonctionnement présente un excédent de 116 062.92 euros soit un excédent cumulé de 704 358.09 euros auquel il faut y ajouter l'excédent du budget CCAS de 5 931.24 euros. En investissement, l'exercice est en déficit de 2 272.45 euros avec un déficit cumulé de 40 032.71 euros.

Pour le budget assainissement, l'exercice d'exploitation présente un excédent de 21 993.20 euros. En investissement, l'exercice présente un excédent de 78 297.47 euros mais un résultat cumulé déficitaire de 171 521.94 euros lié aux subventions en attente (contrat de territoire, agence de l'eau et redevance assainissement par la SAUR). Monsieur le Maire tient également à préciser que le budget assainissement reverse au budget communal la somme de 50 000 euros correspondant à l'autofinancement.

Pour les prévisions budgétaires du budget communal, la section de fonctionnement serait équilibrée à hauteur d'environ 1 000 000 euros et d'environ 396 000 euros en investissement.

Pour les prévisions budgétaires du budget assainissement, la section d'exploitation serait équilibrée à hauteur d'environ 54 000 euros et d'environ 229 000 euros en investissement.

Objet : Organisation du bureau de vote pour les élections municipales du 15 et 22 mars 2020

DIMANCHE 15 MARS 2020	
8H00 – 12H00	
Monsieur Guy CLOSET (Président)	
Monsieur Jean-François HERBE (assesseur titulaire)	
Madame Evelyne COANTIEC (assesseur titulaire)	
12H00 – 15H00	
Madame Géraldine VALOGNES (Présidente suppléante)	
Monsieur Jean-Pierre LEHADOUEY (assesseur suppléant)	
Monsieur Jean-Louis ADDE (assesseur suppléant)	
15H00 – 18H00	
Monsieur Guy CLOSET (Président)	
Monsieur Gaëtan LE CORVEC (assesseur titulaire)	
Madame Isabelle EVE (assesseur suppléant)	

DIMANCHE 22 MARS 2020	
8H00 – 12H00	
Monsieur Guy CLOSET (Président)	
Monsieur Jean-François HERBE (assesseur titulaire)	
Madame Evelyne COANTIEC (assesseur titulaire)	
12H00 – 15H00	
Madame Mathilde MONTIGNY (Présidente suppléante)	
Monsieur Jean-Pierre LEHADOUEY (assesseur suppléant)	
Monsieur Jean-Louis ADDE (assesseur suppléant)	
15H00 – 18H00	
Monsieur Guy CLOSET (Président)	
Monsieur Gaëtan LE CORVEC (assesseur titulaire)	
Madame Isabelle EVE (assesseur suppléant)	
Madame Géraldine VALOGNES (assesseur titulaire)	

Objet : Modalités de gestion des déchets

Depuis le 1^{er} janvier 2020, nous avons de nouvelles modalités d'enlèvement des déchets ciblés sur le tri sélectif. Un petit fascicule sera transmis par la Communauté de Communes Côte Ouest Centre Manche pour mieux expliquer le tri des déchets. Les remarques et observations ont été échangées lors des réunions d'information.

Objet : Intervention sur le cordon dunaire avec le SYMEL et les lycées agricoles en janvier et février 2020

Le 28 janvier et 4 février, le SYMEL intervient dans la formation de classes de 3^{ème} des lycées agricoles de COUTANCES et de VIRE pour des « chantiers natures ». Ils abattent des branches dans les dunes et ces fascines serviront à lutter contre l'érosion dunaire, de manière douce, en créant des petits brise vent au ras de la dune afin de piéger le sable.

Objet : Avancement des travaux

Effacement des réseaux et rénovation de l'éclairage public : les travaux sur la Lucerie se déroulent conformément au planning prévisionnel

Travaux de finition du réseau assainissement : ces travaux définis lors de la prévisite seront repris avec l'entreprise MAUROUARD sous la supervision du maître d'œuvre de la SAFEGE.

Objet : Questions diverses

- le projet d'arrêté préfectoral relatif à la circulation et au stationnement des engins motorisés sur l'estran est en préparation avec le concours des maires et des associations
- des petits travaux d'entretien à la Paillotte seront réalisés avant l'ouverture programmée au printemps

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 50 minutes.